

Le GIE est un cadre juridique constitué entre des personnes morales, qui mettent en commun des moyens propres dans l'objectif de faciliter ou développer l'activité économique de ses membres pour améliorer et accroître ses résultats.



Pièces à fournir	Consistance	Procédure	Coût	Nombre de copies	Observations
Certificat négatif ne dépassant pas les 90 jours à partir de la date de délivrance	Un document qui atteste de la disponibilité du nom commercial demandé	À obtenir uniquement sur le site de l'OMPIC www.directompic.ma	162 Dh	01 copie originale + 03 copies	Obligatoire
<ul style="list-style-type: none"> ► Acte de propriété Ou ► Contrat de bail Ou ► Attestation de domiciliation auprès d'une personne morale 	Des documents attestant l'existence d'un siège social <ul style="list-style-type: none"> ► Le contrat de bail doit être élaboré au nom de la société, signé, légalisé et enregistré ► L'attestation de domiciliation est cachetée et signée par le gérant de la société domiciliataire 	À préparer auprès des professionnels de la création (experts-comptables, notaires, comptables, etc.) L'enregistrement peut se faire via le site : www.tax.gov.ma	Frais d'enregistrement du contrat de bail 200 Dh	03 copies (01 copie originale ou copie conforme + 02 copies simples)	<ul style="list-style-type: none"> ► La copie originale de l'acte de propriété ou du contrat de bail ou de l'attestation de domiciliation ne sera pas restituée après son dépôt ► En cas de domiciliation, présenter une copie du contrat de bail et de l'attestation de la taxe professionnelle de la société domiciliataire
Contrat de groupement enregistré avec légalisation des signatures	Un document juridique qui définit la dénomination du groupement, son objet l'entreprise, son activité, le montant et la nature des apports, etc. et qui régit la relation entre les associés	À préparer auprès des professionnels de la création (experts-comptables, notaires, comptables, etc.) L'enregistrement peut se faire via le site : www.tax.gov.ma	Frais d'enregistrement des statuts : Gratuit	01 copie originale + 04 copies	<ul style="list-style-type: none"> ► Il est publié dans le mois de sa signature, dans un journal d'annonces légales et au bulletin officiel ► Le gérant ne doit être ni mineur ni fonctionnaire
Copie de la pièce d'identité des membres d'organes d'administration, de direction ou de gestion et du contrôle des comptes	_____	_____	_____	05 copies (copie conforme + 04 copies)	<ul style="list-style-type: none"> ► Pour les étrangers résidents une photocopie de la carte d'immatriculation ► Pour les étrangers non-résidents une photocopie du passeport
Photocopie de la CIN des personnes physiques membres du groupement	_____	_____	_____	Gérant(s) : 05 copies (copie conforme + 04 copies) Associé(s) : 04 copies	<ul style="list-style-type: none"> ► Pour les étrangers résidents une photocopie de la carte d'immatriculation ► Pour les étrangers non-résidents une photocopie du passeport
<ul style="list-style-type: none"> ► Copies de la Taxe professionnelle des membres du groupement ► Copies des inscriptions (modèles 7) pour chaque personne membre du groupement ► Copie de l'annonce au journal d'annonces légales et au B.O. avant l'immatriculation 	_____	_____	_____	04 copies pour la TP et le Modèle 7 03 copies pour les annonces	En cas d'immatriculation des membres au RC
Paiement de la taxe judiciaire	Pour l'immatriculation au Registre de Commerce	_____	350 Dh	_____	Obligatoire
Formulaire unique	À remplir et à télécharger sur le site du CRI : www.fesmeknesinvest.ma	_____	Gratuit	1 copie originale signée et légalisée + 5 copies	Signé et légalisé par le représentant du groupement



N.B

- Si la date du contrat de bail est antérieure à la date d'inscription, produire une attestation des autorités locales et une quittance d'électricité pour justifier la date de début d'activité ;
- Le contrat de bail doit être à durée déterminée avec précision de la valeur du loyer et la date du début de la location ne doit pas être postérieure à la date de la création ;
- Au cas où le propriétaire n'est pas identifié auprès des services des impôts, le justificatif de propriété sera exigé ;
- Pour les activités soumises à une autorisation (pharmacien, opticien, kinésithérapeute, etc.), présenter des copies du diplôme et l'autorisation d'exercer (03 copies simples) ;
- Si un des associés est une personne morale marocaine ou étrangère, présenter le certificat d'immatriculation de ladite société (01 originale + 02 copies simples) + 03 copies des statuts ;
- En cas de procuration pour la signature des statuts, présenter 04 copies de la CIN du signataire par procuration ;
- Une copie du formulaire unique sera remise au créateur après l'immatriculation au registre de commerce contenant le N° d'immatriculation au RC.